

COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRES DE PERCHE
Place de l'Hôtel de Ville
28240 LA LOUPE

Nombre de membres :
- en exercice : 41
- présents ou représentés : 34
- Vote : 34 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire

DELIBERATION N°65-23

L'an deux mille vingt-trois, le mardi trente mai, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Terres de Perche se sont réunis, à 18h30 à la salle des fêtes d'Happonvilliers, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric GERARD.

Date de convocation : 25 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie COUTEL

Etaient présents :

M. LEGROS Eric, M. GUILLEMET Philippe, M. RUEL Yves, M. ROUSSELLE René, M. BOUTELOUP Jean-François, Mme FILOCHE Marie-Line, M. DOGIMONT André, M. VALLEE Dominique, M. CUVIER Fabrice, Mme HUILLERY Denise, M. GERARD Eric, M. JEROME Bruno, Mme WAGNER Dominique, M. LAFOY Michel, Mme BOUIX-ECHIVARD Séverine, Mme COUTEL Stéphanie, M. PILFERT Jean-Louis, M. LECOMTE Martial, Mme DESSE Nelly, Mme HERVET Monique, M. BARRAL Christophe, Mme COUDRAY Bernadette, M. CERCEAU Jean-Michel, M. BORDIER Christophe, M. PROVOT Victor, M. ROY Florent, Mme GUERIN Colette

Pouvoirs :

Mme Brigitte PISTRE donne pouvoir à M. Fabrice CUVIER
Mme Catherine CORDIER donne pouvoir à M. Bruno JEROME
M. Michel THOMAS donne pouvoir à Mme Dominique WAGNER
M. Roger TRAN donne pouvoir à M. Eric LEGROS
M. Michel BIZARD donne pouvoir à Mme Nelly DESSE
M. Benoit GENTY donne pouvoir à M. Eric GERARD
M. Waldeck ROUSSEAU donne pouvoir à M. Martial LECOMTE

Objet : Tarifs du SPANC

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve les tarifs du SPANC. Ces tarifs sont applicables à partir du 1^{er} juin 2023.

Liste des différents tarifs du SPANC - CDC TERRES DE PERCHE	
Redevance annuelle SPANC	20€ / an
Pénalité pour non respect des délais réglementaire cas 2a ou 2b	20€ / an
Pénalité pour non respect des délais suite acquisition	80€ / an
Pénalité pour non respect des délais cas 1 (absence d'installation)	80€ / an
Pénalité pour refus de visite	80€ / an
Instruction PC (maison neuve)	200 €
Instruction DP / PA	Comprise dans la redevance à 20€
Instruction CU	100 €
Contrôle de conception / réalisation (réhabilitation)	Compris dans la redevance à 20€
Diagnostic dans le cadre d'une vente	150 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

NOTA : Les pénalités sont appliquées en plus de la redevance de 20€ / an

028-200070167-20230530-65-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2023

Affichage : 12/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Pour extrait certifiée conforme
Le Président, Eric GERARD

